



*Agir en cas d'incident/accident.  
Dans les cas extrêmes, sauver une vie !*

### Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

1 Rue des Coulots – CS 70074  
21110 BRETENIERE  
Tél : 03 80 68 66 00  
Fax : 03 80 68 66 09  
accueil@cote-dor.chambagri.fr  
[www.cote-dor.chambagri.fr](http://www.cote-dor.chambagri.fr)

### Pôle Agricole de Pouilly en Auxois

Route d'Arnay le Duc  
21320 CREANCEY  
Tél : 03 80 90 89 09  
Fax : 03 80 90 76 14

### Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat  
21400 CHATILLON-SUR-SEINE  
Tél : 03 80 91 06 76  
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de  
handicap est invitée à prendre  
contact avec le centre de formation  
afin d'envisager les aménagements  
possibles



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18210004000027  
APE 9411Z  
N° existence OF :  
2621P001021



### OBJECTIF GÉNÉRAL

Maintenir et actualiser ses compétences pour intervenir efficacement en situation d'accident

### CONTENU

#### Matin :

- Interventions réalisées en tant que SST - identification des risques dans l'entreprise
- Repérage des difficultés d'intervention
- Conduite à tenir en cas d'accident, les gestes de premiers secours

#### Après-midi :

- Conduite à tenir en cas d'accident (suite)

### PUBLIC CIBLE

Chefs d'exploitation ou salarié(e)s de domaines viticoles et exploitations agricoles situés en Côte d'Or

### PRÉ-REQUIS

Avoir déjà suivi la formation initiale SST.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques - Echanges de pratiques - Mises en situation

### MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

A l'issue de la formation, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera renouvelé au stagiaire qui aura activement participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur tout au long de la formation. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de SST.

L'évaluation du formateur portera essentiellement sur les capacités du stagiaire à faire face à une situation d'accident en recherchant les dangers persistants. Il vérifiera que le stagiaire est capable d'examiner la(les)victime(s) et la(les) secourir"

### DUREE

1 jour(s) / 7 heures

### TARIF

Ayant droit VIVEA : 50,00 €\*  
Autre public : 35 € / heure de formation\*\*

\*Voir dernier appel à cotisations MSA pour les cotisants VIVEA

\*\*Consultez votre fonds d'assurance formation / opérateur de compétences

### DATES – HORAIRES – LIEUX ( 3 sessions au choix)

Date	Matin	Après-midi	Lieu - Salle
<b>6 novembre 2023</b>	9 h – 12 h 30	13 h 30 – 17 h	<b>MAISON DE L'AGRICULTURE</b> 1 RUE DES COULOTS 21110 BRETENIERE
<b>25 janvier 2024</b>	9 h – 12 h 30	13 h 30 – 17 h	
<b>27 février 2024</b>	9 h – 12 h 30	13 h 30 – 17 h	

### INTERVENANT(S)

DUTHU Jeremy - Formateur Prévention SST-MSA Services-N°Forprev:XRN79856-  
N°certificat:7114480300010221 ou CLAIROTTE Jeremie - Conseiller prévention, formateur SST-  
MSA SERVICES-N°Forprev:HEW65058-N°certificat:75fe490300004632 ou BRENOT Ingrid -  
Formatrice SST et gestes et postures-MSA SERVICES-N°Forprev:CGJ65929-  
N°certificat:40bea9038000836a

### PERSONNE A CONTACTER / MODALITES D'INSCRIPTION

Corine GARNIER PENNING – Responsable formation - CA21

Téléphone : +33 (0)3 80 68 66 28 - Mail : [corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr](mailto:corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr)

*Nous vous rappelons qu'une inscription est nominative et engage la personne désignée. Il est interdit d'envoyer un autre participant en formation à la place de la personne inscrite.*

*Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.*

*Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 80.64 €\* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.*

*\*Montant basé sur le SMIC horaire au 1<sup>er</sup> 2023*